

# À propos de la réforme du troisième cycle des études médicales...



Dr Simon CATTAN

Simon CATTAN (Montfermeil)

Le 25/11/2016 a vu la parution du décret N° 2016-1597, relatif à l'organisation du 3e cycle des études médicales.

Ce décret décline les propositions du Doyen Benoit SCHLEMMER suite au rapport initial des Pr COURAUD et PRUVOST.

Nous tenterons dans cet article de résumer les axes de la réforme et leur impact sur le DES de cardiologie et sur les C.H.

## Les objectifs généraux de la réforme

Les D.U ou D.I. ne doivent pas servir à l'enseignement initial du programme officiel des spécialités. Ils ne doivent pas faire doublon avec le programme des DESC. Les 31 DESC sont supprimés.

De nouveaux DES sont créés (Gériatrie, Médecine d'urgence, Médecine vasculaire) et des Co DES sont créés, notamment le Co DES de cardiologie et des maladies vasculaires.

La durée du troisième cycle des études de médecine est comprise entre trois et six ans. Elle est fixée, pour chaque spécialité, par les maquettes de formation définies par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense.

Le troisième cycle est organisé en trois phases à l'exception des spécialités dont la durée est de trois ans et qui comprennent deux phases. Chaque phase comprend une formation en stage et une formation hors stage.

- La phase 1 dite phase socle correspond à l'acquisition des connaissances de base de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession.

- La phase 2 dite phase d'approfondissement correspond à l'acquisition approfondie des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la spécialité suivie.

- La phase 3 dite phase de consolidation correspond à la consolidation de l'ensemble des connaissances et des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de la spécialité.

Les durées des phases de formation sont définies par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé et du ministre de la défense.

L'ensemble des connaissances et des compétences acquises, nécessaires à l'exercice de la spécialité suivie est mentionné dans le cadre du contrat de formation défini à l'article R.632-26.

## Les options

Les étudiants de troisième cycle des études de médecine peuvent être autorisés à suivre une option qui permet l'acquisition de compétences particulières au sein de la spécialité suivie.

L'option ouvre droit à un exercice complémentaire de cette spécialité au sein de la spécialité, selon des modalités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé fixe les modalités d'accès à une option.

Un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé fixe chaque année, par centre hospitalier universitaire, le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, autorisés à suivre une option.

## Les formations spécialisées transversales

Les étudiants de troisième cycle des études de médecine peuvent être autorisés à suivre une formation spécialisée transversale qui est une option commune à plusieurs spécialités.

La formation spécialisée transversale ouvre droit à l'exercice complémentaire d'une spécialité au sein de la spécialité suivie, selon des modalités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé fixe les modalités d'accès à une formation spécialisée transversale dans le cadre de la spécialité suivie.

Un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé fixe chaque année, par centre hospitalier universitaire, le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, autorisés à suivre une formation spécialisée transversale.

### Impact sur le DES de cardiologie et de maladies vasculaires

Un DES de médecine vasculaire est créé. La maquette de formation du Co DES de cardiologie et de médecine vasculaire, propose un tronc commun de formation au niveau de la phase socle.

Le choix de la spécialité de cardiologie ou de maladies vasculaires se fera lors du choix à l'ENC.

Les maquettes du Co DES et du DES de cardiologie ne sont pas encore connues mais les propositions qui ont été faites sont axées sur un certain nombre d'objectifs :

La durée du DES sera probablement de 4 ans malgré les demandes du Collège National des Enseignants en Cardiologie et la recommandation de l'ESC qui propose un cursus de formation de 6 ans.

Trois à quatre options seraient proposées pour une durée totale de 5 ans : Cardiologie interventionnelle, rythmologie interventionnelle, cardiologie pédiatrique.

Une quatrième option semble en débat : imagerie cardiovasculaire d'expertise.

Ces surspécialités ouvrent à une compétence mais non à un exercice exclusif. Toutefois l'accès à ces options sera contingenté par un nombre limité de places, défini par un arrêté et mis au choix des DES sur des modalités qui ne sont pas encore connues.

La phase socle ou phase 1 serait de 3 semestres : un stage en cardiologie, un stage en vasculaire, un stage libre.

La phase intermédiaire ou phase 2 serait de 3 semestres dont un stage hors CHU.

La soutenance de thèse doit se faire au cours de la phase 2.

La phase de consolidation des connaissances doit se faire au niveau de la phase 3 et serait de 2 semestres.

### Réflexions

1°/ Il est difficile d'avoir un avis définitif sur le DES de cardiologie car la maquette n'est pas définitivement publiée, nous ne connaissons que des projets de maquettes.

2°/ La création du DES de médecine vasculaire ne doit pas impacter le nombre de cardiologues en formation. Les médecins vasculaires sont issus des flux de formation de médecine générale. Ils ne doivent pas impacter le flux des cardiologues en formation.

3°/ Est-ce que le nombre de postes ouverts pour les options de cardiologie interventionnelle et de rythmologie interventionnelle correspondront bien aux besoins ?

4°/ Si la phase de consolidation correspond à un Clinicat et un Assistanat, est-ce que les 3 premières années de formation seront suffisantes pour confier des responsabilités à un Interne de phase 3 ?

### Impact sur les C.H.

Le cahier des charges pour la formation n'est pas publié et il est difficile de préciser quelle sera l'impact sur les centres agréés pour la formation des médecins de 3e cycle en centre hospitalier ou en ESPIC.

Dans la précédente maquette générale du DES, deux stages devaient se faire hors CHU.

Dans la maquette du futur DES de cardiologie au moins un stage devait se faire hors CHU. Nous ne savons pas à l'heure actuelle le nombre défini(tif) de stages qui doivent effectués hors CHU et notamment dans un centre CH ou ESPIC.

Certes le CHU a dans ses missions fondamentales, l'enseignement et la formation initiale des médecins. C'est une mission régaliennne du CHU avec les soins et la recherche.

Toutefois il doit exister une adéquation entre la formation et l'exercice ultérieur de la profession. Loin des services hyperspécialisés de CHU, ou d'une cardiologie exclusivement ambulatoire en libéral, l'exercice de la cardiologie dans des centres hospitaliers correspond à celui de la « vraie vie ». Il est donc important que les CH soient associés au parcours de formation des futurs cardiologues.